

Syndicat RPI BLENNES-CHEVRY-DIANT**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 08 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit et le huit novembre, le Conseil Syndical, s'est réuni à la Salle de conseil de BLENNES, sous la présidence de Monsieur DALICIEUX Pascal, Président, à la suite de convocations adressées le 30 octobre 2018.

Présents : Mmes Stéphanie PRISE, Isabelle ROBBENS, Mrs Pascal DALICIEUX, Paulo DA COSTA FERREIRA et Jean-Claude TOURNIER,

Absente : Mme Isoline MILLOT excusée

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude TOURNIER

La séance est ouverte à 18h30

Avant d'ouvrir la séance, le Président Pascal DALICIEUX demande l'accord des délégués pour ajouter un point à l'ordre du jour du conseil syndical :

- Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 24 septembre 2018 est approuvé l'unanimité.

2) Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**Délibération n°17/11-2018**

Le Conseil syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 18 octobre 2018 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dûes, qu'avec la dûe production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Monsieur DALICIEUX Pascal Président, après en avoir délibéré;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur DALICIEUX Pascal Président est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

3) Filière Administrative - Suppression de poste **Délibération n°18/11-2018**

Monsieur le Président expose :

Compte tenu de la création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{er} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, le 01 janvier 2017,

Compte tenu de la nomination de Mme DEPAIX Nathalie à ce poste à compter du 1^{er} octobre 2018,

Il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **décide de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2018 :

Filière	Catégorie	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0	28 heures
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	1	28 heures

4) Filière Technique - Suppression de poste **Délibération n°19/11-2018**

Monsieur le Président expose :

Compte tenu de la création du poste d'Adjoint Technique Principal 1^{er} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures et 15 minutes hebdomadaires, le 01 janvier 2017,

Compte tenu de la nomination de Mme STOSIC Slavica à ce poste à compter du 1^{er} octobre 2018,

Compte tenu de la nomination de Mme STOSIC Slavica à ce poste à compter du 1^{er} octobre 2018,

Il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 28 heures et 15 minutes hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 28 heures et 15 minutes hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2018 :

Filière	Catégorie	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technique	C	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	1	0	28 heures 15 minutes
Technique	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	0	1	28 heures 15 minutes

QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux aux écoles

Les travaux de sécurisation et de mise aux normes accessibilité ont été en grande partie réalisés.

Reste les travaux école de Blennes : point lumineux, cheminement sur façade ainsi que l'alarme incendie pour la partie électrique.

Le cheminement éclairage électricité de l'école de Chevry a été pris en charge par la Mairie de Chevry en Sereine.

Des travaux seront prévus pour le budget 2019.

Les effectifs de rentrée 2019 :

L'académie de Créteil effectue des travaux préparatoires de la carte scolaire des écoles en vue de la rentrée 2019 et nous demande les prévisions pour la prochaine rentrée. En effet nous constatons une baisse des effectifs, la conservation des cinq classes actuelles sera à envisager.

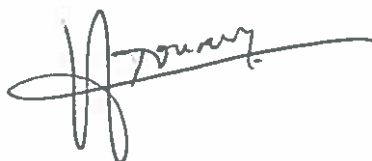
Problème de discipline aux écoles :

A la suite du problème de comportement d'un enfant, le RPI Blennes-Chevry-Diant fera respecter le règlement intérieur et les familles seront prévenues.

La séance est levée à 20h45

Jean-claude TOURNIER

Secrétaire de séance



Pascal DALICIEUX

Président

